



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 40275

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la politique européenne d'aide à la Russie, en matière de rénovation des sites de gazoducs et oleoducs. En effet, les Russes connaissent de grandes difficultés avec leurs centrales nucléaires. Les Européens les aident à les renover. Cependant, la Russie dispose d'immenses ressources en gaz et en pétrole. Son réseau de distribution et de transport est tellement vétuste que des experts parlent d'une perte annuelle de 80 millions de tonnes de gaz et de 2 millions de tonnes de pétrole. Ces pertes seraient moindres si une remise en état était effectuée rapidement. Aussi, alors que les sols connaissent en de nombreux endroits un taux de radioactivité alarmant, il lui demande comment le Gouvernement compte aider la Russie afin de lui permettre de renover son réseau d'oleoducs et de gazoducs et ainsi de limiter le développement de centrales nucléaires aux normes de sécurité très aléatoires.

Texte de la réponse

La France et ses partenaires de l'Union européenne sont conscients du mauvais état du réseau russe d'oleoducs et de gazoducs. Cette situation a des conséquences directes en matière d'environnement. Elle incite en outre les autorités russes à recourir de manière accrue à d'autres sources d'énergie, comme le nucléaire, pour répondre à la demande de la population en énergie. Au niveau communautaire, dans le cadre du programme TACIS, un groupe de travail sur les oleoducs et les gazoducs s'est réuni du 17 au 19 avril derniers à Bruxelles, sous la présidence de la Commission. Les participants à ce groupe de travail étaient les suivants (outre les États membres de l'Union européenne) : tous les États de la Communauté des États indépendants (CEI), y compris la Russie en tant qu'observateur, la Turquie, la Bulgarie, la Roumanie, la Banque mondiale, la BERD et le secrétariat de la Charte de l'énergie. L'objet de ce groupe de travail est de sélectionner des projets de réhabilitation ou de construction d'oleoducs ou de gazoducs dans les États de la CEI, projets susceptibles d'être partiellement financés dans le cadre du programme TACIS. La Russie n'a pas exclu de proposer elle-même des projets, même si elle se cantonne pour le moment dans un rôle d'observateur. Un règlement de la question du statut de la mer Caspienne, question qui fait l'objet d'un différend entre les États riverains et pourrait faire obstacle à l'exploitation des ressources en hydrocarbures de l'Asie centrale et du Caucase, ne pourrait qu'encourager les Russes à sortir de leur réserve. Mais un tel règlement relève de la compétence exclusive des cinq États riverains. Au niveau bilatéral, les premiers ministres français et russe, MM. Juppe et Tchernomyrdine, ont signé le 15 février 1996 un accord relatif à la coopération dans le domaine des combustibles et de l'énergie. Un groupe de travail institué par cet accord s'est réuni pour la première fois dès le 11 mars dernier à Moscou. Ce groupe de travail a un rôle d'impulsion et de suivi pour tous les projets intéressant le secteur énergétique russe, y compris, le cas échéant, la réhabilitation et le développement du réseau d'oleoducs et de gazoducs. Il ne dispose cependant d'aucune capacité propre de financement.

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40275

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3327

Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4688